

Régularisations – Changement de période à titre rétroactif



Fiche Pratique – Régularisations. Changement de période à titre rétroactif



► Contexte

Pour vos **régularisations**, vous pouvez désormais saisir **un changement de période à titre rétroactif** si la date de début de la dernière période est inférieure à la date de prise en compte de la nouvelle modification.

► Exemple

Vous devez revenir sur le bulletin du mois de Mai 2021 pour modifier le nombre d'heures au contrat. Vous pouvez saisir la modification du contrat puisque la date de début de la dernière période au 01/04/2021 est inférieure à la date du 01/05/2021

Liste des contrats



Chef de poste

Supprimer le contrat Fin de contrat Nouveau contrat Options du contrat

Type contrat :	sans exo	Statut catégoriel :	Non Cadre
Mode calcul :	Salaire réel	Fonctionnaire :	Non Fonctionnaire
	*	Retraite :	Non Retraité
Nature contrat :	CDI	Taxe sur les salaires :	☒
Libelle emploi :	Chef de poste	Formation Professionnelle :	☒
Date :	à partir du 01/01/2020	Taxe Spécifique CFP :	☐
Horaire mensuel :	50	Retenue fiscale à la source :	☐

Liste des périodes du contrat

Date Début	Code Début	Date Fin	Code Fin	Type	Mode Calcul	Nature
01/04/2021	021			sans exo	Salaire réel	CDI
01/03/2021	021	31/03/2021	022	sans exo	Salaire réel	CDI
01/01/2020	001	28/02/2021	022	sans exo	Salaire réel	CDI

Supprimer la période Visualiser la période Modifier la période Arrêt de travail

Commencez par saisir le changement des caractéristiques du contrat, au 30/04/2021 dans notre exemple

Impact Emploi - [Gestion des contrats]

Informations sur la période

- Date début : 01/03/2021 Changement des caractéristiques de l'activités ou

- Date fin : Saisir un motif de changement

Caractéristiques du contrat

- Début Contrat : 01/01/2021

- Type contrat : sans exo

Salaire réel

- Nature contrat : CDI

- Fin cont. prév. :

- Motif CDD :

Exonération

- Nature : Aucune

Période d'essai

- Date début : - Date fin :

- Régime Alsace / Moselle :

Paramétrage du taux AT (au 29/06/2021)

- Risque AT : 913EA - Taux : 1,30

Options

- Calcul automatique du plafond : ☐

- Taxe sur les salaires : ☐

- Formation Professionnelle : ☐

- Taxe Spécifique CFP : ☐

- Retenue fiscale à la source : ☐

- Détaché/Expat... : Non concerné

- Lieu de travail : 78904662000025

MODIFICATION Enregistrer Annuler

Informations contrat

Age requis :

✓ âge minimum :

✓ âge maximum :

heures du contrat requis :

✓ heure minimum :

✓ heure maximum :

Durée d'exonération requise :

✓ durée exonération min :

✓ durée exonération max :

Durée du contrat requise :

✓ durée minimum :

✓ durée maximum :

Historique des messages

ID	MOTIF
000	Annulation de la date de fin de contrat
008	Fin de contrat prévisionnelle
022	Changement des caractéristiques de l'activités ou du contrat de travail
026	Changement de statut catégoriel du salarié
030	Changement de Section Accident du Travail
032	Changement du taux d'activité à temps partiel

Annuler Valider

L'enregistrement est bien effectué au niveau du contrat

Type contrat :	Statut catégoriel :
Mode calcul :	Fonctionnaire :
	Retraite :
Nature contrat :	Taxe sur les salaires : ☐
Libelle emploi :	Formation Professionnelle : ☐
Date :	Taxe Spécifique CFP : ☐
Horaire mensuel :	Retenue fiscale à la source : ☐

Liste des périodes du contrat

Date Début	Code Début	Date Fin	Code Fin	Type	Mode Calcul	Nature	
01/05/2021	021			sans exo	Salaire réel	CDI	^
01/04/2021	021	30/04/2021	022	sans exo	Salaire réel	CDI	
01/03/2021	021	31/03/2021	022	sans exo	Salaire réel	CDI	
01/01/2020	001	28/02/2021	022	sans exo	Salaire réel	CDI	▼
Supprimer la période Visualiser la période Modifier la période Arrêt de travail							

Vous pouvez désormais régulariser le bulletin du mois de Mai à **partir du module de régularisation de bulletin**. Les nouvelles modalités du contrat à partir du 01/05/2021 seront bien reprises dans le bulletin rectifié.